



Blonay, le 31 mai 2024

Préavis N° 11-2024 concernant le réaménagement de la traversée du village de St-Légier – La Chiésaz, 3eme étape, pour un montant de CHF 3'010'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 mai 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 11-2024,

vu les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a refusé l'amendement de M. Romain Belotti (ELU) à la majorité (26 oui, 41 voix contraires, 4 abstentions) :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis à l'**exception de l'article 8 qui est supprimé** et de signer tous les documents nécessaires ;

a accepté à la majorité (60 oui, 4 voix contraires et 7 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- d'octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 3'010'000.- ;
- d'encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- d'autoriser la Municipalité à financer cette investissement par le recours à l'emprunt.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 mai 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

La secrétaire



Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli